

de respecter les prix minimums actuellement prévus dans l'accord sur le blé?

L'hon. M. Lang: J'ai déjà dit que, depuis le mois de mars, alors que nous avons dû fixer nos prix plus bas que le minimum, le prix du blé a retrouvé un certain degré de stabilité. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration que j'ai faite.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le ministre peut-il nous dire si le Syndicat national des cultivateurs a lieu de se montrer si pessimiste à l'égard de la déclaration que le ministre compte faire sous peu à la Chambre au sujet de la situation dans l'Ouest du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question ainsi posée n'est pas réglementaire.

LA POLLUTION

L'ARCTIQUE—LA RECOMMANDATION DU COMITÉ VISANT LES HYDROCARBURES

M. Paul St. Pierre (Coast Chilcotin): Je voudrais poser au ministre des Transports une question au sujet de son exposé d'aujourd'hui sur la fuite de pétrole dans la baie de Chédabouctou. Comme il serait infiniment plus difficile de réparer pareils dégâts dans l'Arctique, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand nous pouvons nous attendre qu'on donne suite aux recommandations du comité permanent de mener des études scientifiques sur les effets des hydrocarbures dans les eaux de l'Arctique?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): On y travaille déjà, mais j'ai demandé aussi à M. McTaggart-Cowan et à ses collaborateurs de maintenir des dossiers complets sur les études qu'ils effectuent dans ces eaux, dont la température est d'environ 35 degrés. J'espère que nous pourrons poursuivre ces études déjà entreprises et peut-être en faire dans l'Arctique comme celles dont a parlé le député.

LE PÉTROLE—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il se propose de présenter son projet de loi sur la pollution par le pétrole en haute mer et sur la responsabilité qui en découle avant le deuxième voyage du *Manhattan* dans les eaux canadiennes?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Ce sera peut-être impossible. Je ne connais pas la date exacte du voyage proposé, mais s'il est impossible de présenter avant un bill à la Chambre, je donne aux députés ma parole qu'aucun brise-glace ne l'accompagnera et qu'il ne recevra aucune aide à moins que le navire ne réponde aux conditions que la loi imposerait une fois mise en vigueur.

L'ARCTIQUE—LE REFUS DU DROIT DE FORAGE JUSQU'À LA MISE AU POINT DE NORMES DE SÉCURITÉ

M. George Muir (Lisgar): J'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que les gisements pétrolifères connus sur le continent nord-américain semblent suffisants pour l'avenir immédiat, le gouvernement serait-il prêt à envisager le refus de tout droit de forage dans nos îles de l'Arctique afin de protéger l'écologie de cette région, jusqu'à la mise au point de normes de sécurité adéquates en matière de forage?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, ce problème relève de mon ministère. Au fait, nous accordons depuis longtemps des permis d'exploration des gisements pétrolifères de l'archipel de l'Arctique et nous avons formé un comité tripartite dont font partie des industriels, des préposés à la conservation et des fonctionnaires de mon ministère, afin de nous assurer que toute exploitation, dans le Nord, sera effectuée de façon à préserver la faune, dont l'existence est très précaire dans cette région du Canada.

L'INTERDICTION DES PHOSPHATES DANS LES DÉTERSIFS

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que, grâce au professeur Philip Jones, nous pouvons maintenant fabriquer la formule N, un détergent sans phosphate, le ministre a-t-il décidé d'interdire sans délai la vente des détergents phosphatés?

Une voix: Allez-y, monsieur Greene.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je crois avoir dit très clairement que les produits renfermant une proportion de phosphate supérieure